

Tunis, le 12 décembre 2019

Cher(e) client(e),

Toujours soucieux de mieux vous servir et de répondre à vos besoins, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons enrichi notre panoplie de produits par « **Prévoyance** », un nouveau contrat collectif d'assurance prévoyance.

En effet, en adhérant à « **Prévoyance** », vous renforcez votre couverture sociale, tout en mettant vos proches, à l'abri des soucis financiers, en cas d'accident de la vie.

Dans ce cadre, nous vous précisons que votre adhésion prendra effet le 1^{er} janvier 2020 et que vous bénéficierez, de ce fait et à partir de cette date, d'un capital assuré s'élevant à 5.000 dinars ; à ce titre, une prime d'assurance de 2 dinars pour chaque mois, sera prélevée trimestriellement et ce, en même temps que les frais de tenue de compte.

Vu votre statut au sein d'AMEN BANK et si vous avez moins de 70 ans, nous avons souhaité vous faire adhérer à ce nouveau contrat collectif d'assurance prévoyance. Cependant et si vous souhaitez y renoncer, vous devez vous adresser à votre agence AMEN BANK, pour l'annulation de votre adhésion, dans un délai ne dépassant pas le 31/01/2020. Au-delà de cette date, nous retiendrons votre confirmation d'adhésion.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de la confiance que vous nous accordez et vous rappelons que votre conseiller au sein de votre agence, se tient à votre entière disposition, pour tout complément d'informations.

Nous vous prions d'agréer, cher(e) client(e), l'expression de nos sentiments distingués.

AMEN BANK